



Formule ZEN : **169€ HT/ mois**

La **Formule zen** est une solution vous permettant l'immatriculation de votre entreprise, d'utiliser une **adresse commerciale** sur l'ensemble des **documents commerciaux**.

Cette solution est idéale pour les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une **adresse aux portes de Paris à un moindre coût**.

Services compris :

- Réception et mise à disposition de vos colis à l'agence d' **AGESTAM**
- Réception et signature de vos courriers recommandés, afin de vous éviter de vous déplacer à La Poste
- ouverture de votre courrier
- Votre courrier sera scanné et stocké sur un coffre fort numérique en donnant accès à qui vous souhaitez
exemple : votre comptable.

A qui s'adressent les entreprises de domiciliation ?

- Aux créateurs d'entreprises.
- Aux entrepreneurs ayant initialement fixé le siège social de leur entreprise à leur domicile.
- Aux entreprises qui souhaitent se déployer en dehors de leur secteur géographique d'origine.

SIGNATURE DU CONTRAT DE DOMICILIATION :

EN CAS DE CRÉATION DE SOCIÉTÉ les pièces à fournir sont les suivantes :

1. Photocopie d'une pièce d'identité du Représentant Légal (PDG - Gérant - Commerçant – Artisan - Président d'Association, etc.)
2. Photocopie d'un justificatif actualisé de domicile du représentant légal (facture EDF ou téléphone - quittance de loyer ou attestation d'hébergement)
3. Les statuts de la société (extrait Kbis si existant)